

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1984)  
**Heft:** 734

**Rubrik:** En bref

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Hit-parade suisse

Il faut admirer les collaborateurs de «Schweizerische Handelszeitung» (titre français: Revue commerciale et financière suisse): d'année en année, ils améliorent — et ce n'est pas une mince affaire au pays de la confidentialité érigée en mythe — leur liste des grandes entreprises suisses. C'est ainsi qu'ils viennent de publier la liste des 54 entreprises au bénéfice d'un chiffre d'affaires d'au moins un milliard de francs en 1983. Voici donc, en tête et dans l'ordre, comme l'année passée: Nestlé, Ciba-Geigy, Brown Boveri. A la quatrième place, André SA (Lausanne), entreprise plus que discrète et qui n'était pas classée auparavant, que les analystes gratifient d'un chiffre d'affaires de 9800 millions (pour 380 employés seulement). André repousse Migros à la 5<sup>e</sup> place (4<sup>e</sup> en 82), qui est suivie de Coop, solidement accrochée à sa sixième place et de Pirelli.

A part les deux entreprises déjà citées, les entreprises suivantes ayant leur siège en Suisse romande font partie du groupe des milliardaires: Manor, Genève (29<sup>e</sup> rang), Publicitas, Lausanne (31<sup>e</sup> rang), Distributa SA, Lausanne (33<sup>e</sup> rang, après un bond formidable depuis le 65<sup>e</sup> rang l'année passée), ASUAG-SSIH, Bienne (38<sup>e</sup> rang grâce à la fusion), Liebherr-International, Bulle (51<sup>e</sup>), Société de Surveillance (53<sup>e</sup>).

### ÉCOLE VAUDOISE

## Papier à musique parlementaire

Il va de soi qu'il n'y avait rien à attendre du débat parlementaire sur l'école vaudoise, malgré l'effet en trompe-l'œil de la longueur des débats.

L'option politique avait été prise par accord préalable inter-partis de l'Entente. Comment auraient-ils pu se déjuger?

Des témoignages sérieux, catégoriques d'ensei-

gnants de toutes tendances politiques ont pourtant été publiés; ils répètent cette vérité élémentaire: on ne peut orienter dans la bousculade et le stress la totalité de la population scolaire, en moins d'une année.

Il n'est pire sourd qu'un politicien qui ne veut rien entendre.

Deux remarques.

— La droite ne cesse de répéter qu'il faut revaloriser les métiers. C'est son alibi pour une sélection avancée: vouloir *aussi* le bonheur des autres. Mais rien dans la loi ne traduit cette volonté de revalorisation des sections supérieures et pratiques; rien concernant les effectifs, rien concernant les moyens. Alors que l'initiative «une meilleure école pour tous» exige que chaque section dispose de moyens équivalents, le contre-projet demeure muet en propositions concrètes.

Significatif aussi le mot du conseiller d'Etat Junod défendant le qualificatif de «supérieur» pour désigner la section intermédiaire: «on appelle bien «supérieur» un Montagne qui est un vin de qualité très moyenne.»

— On véhicule l'affirmation que l'hétérogénéité jusqu'à douze ans freine les élèves doués. Immanquablement, on retrouve ce préjugé qui veut que pour progresser avec des enfants, il faut durablement les séparer. Toujours cette conception figée des niveaux. Or dans les années d'orientation, à condition qu'un appui suffisant soit accordé, valable aussi bien pour les élèves «forts» (appui leur permettant de faire plus, plus en profondeur ou en ratissant plus large) que pour les élèves «faibles» (appui leur permettant de ne pas perdre pied), il est possible d'individualiser l'enseignement. Cette individualisation est précisément une des conditions d'une bonne orientation, d'une mise à l'épreuve non bachotée, de la recherche du bon rythme.

Les moyens techniques nouveaux rendent plus facile encore l'organisation d'un enseignement souple, sans exiger le regroupement de classes parallèles à larges effectifs comme le préconisait le décret.

Sur cette base, une authentique discussion pédagogique aurait pu s'engager. La mise à l'écart des enseignants au profit de la recherche exclusive d'une solution politique ne l'a pas rendue possible. Aux enseignants de l'imposer. Le passage obligé pour l'ouverture de cette véritable discussion pédagogique étant l'acceptation préalable de l'initiative.

A. G.

### EN BREF

A l'occasion de la visite de Jean-Paul II en Suisse, un petit dossier bienvenu dans la dernière livraison de «Femmes suisses» (c.p. 323, 1227 Carouge), intitulé «Et les femmes, Très-Saint-Père». A lire, en attendant le passage de l'illustre visiteur, pour tuer le temps...

\* \* \*

Il y a cinquante ans, de 1934 à 1937, le parti communiste a publié, d'abord à Genève, puis à Lausanne, «La Lutte». Les derniers numéros de cet hebdomadaire sont nettement marqués par leur lieu de parution lausannois, déménagement dû à l'interdiction du Parti communiste dans le canton de Genève (précédant l'interdiction dans le canton de Vaud). C'est ainsi que l'adhésion du D<sup>r</sup> Adrien Miéville de Vevey est amplement commentée (le numéro du 14 août 37 contient un long texte intitulé «Ma raison d'être communiste»). D'autres numéros présentent quelques militants: Ulysse Viquerat, de Lucens, François Jaeggy, étudiant en médecine, ancien chef scout, Marc Gilliard, ancien responsable des jeunesses socialistes et des avant-coureurs, passé aux jeunesses communistes avant son départ à l'Ecole des langues orientales à Paris et André Muret, docteur en droit, membre du Comité cantonal du Parti socialiste en 1933, devenu communiste après des séjours à l'étranger et qui terminait une profession de foi dans «La Lutte» (28.8.1937) par ces mots: «En somme, si vous voulez, c'est parce que je suis un bon vaudois que je suis communiste.»